

Madame Sophie CLUZEL
Secrétaire d'Etat Chargée des personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75 350 PARIS

LETTRE OUVERTE

Madame la Ministre,

Je viens de lire avec attention votre courrier du 17 mars, et je me permets en qualité de **directeur d'établissement social et médico-social public** de vous alerter sur les conséquences de l'injustice que nous connaissons aujourd'hui dans nos établissements.

Oui, Madame la Ministre, je l'affirme, nous aussi avons vécu sur le terrain ces deux dernières années d'épidémie, et nous avons eu l'occasion de mesurer la mobilisation exceptionnelle de **TOUS** les professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux. Oui, sans relâche, avec force et courage, **TOUS** nos professionnels ont assuré la continuité des accompagnements aux personnes vulnérables.

Les personnels des services généraux (cuisine/atelier/agents de maintenance/chauffeurs/agents d'entretien) et des services administratifs ont assuré eux aussi la continuité du service pendant toute cette période difficile.

Comment comprendre alors l'absence de reconnaissance de ces catégories socio-professionnelles et leur exclusion du Complément de Traitement Indiciaire ?

En tout état de cause, une grande confusion règne depuis septembre 2020, date de généralisation du CTI dans la fonction publique hospitalière pour les hôpitaux et les EHPAD du secteur sanitaire, incompréhension d'autant plus forte que les établissements du handicap rattachés aux établissements sanitaires perçoivent depuis cette date le CTI, y compris les personnels des fonctions support !

Comment comprendre aujourd'hui, après les annonces du Premier Ministre et de votre dernier courrier, que resteront **3 000 exclus du CTI** dans une fonction publique hospitalière, composée de 1.18 million d'agents, **soit 0,25% de l'effectif total de la FPH** !

Oui, Madame la Ministre, les directeurs d'établissement ne comprennent pas cette injustice et cette inégalité. Les directeurs et présidents de conseils d'administration concernés par cette difficulté vous

ont maintes fois interpellée en 2021 à ce sujet, car nous en subissons déjà toutes les conséquences néfastes :

- Plus d'intérêt pour les remplacements des postes vacants
- Démotivation des agents
- Demande de mutation sur les autres secteurs de la fonction publique hospitalière et territoriale
- Démission ou demande de disponibilité pour négocier des contrats de travail aux conditions financières plus favorables

Nous avons reçu pour unique réponse un courrier-type nous renvoyant à la prochaine conférence des métiers du social, qui s'est tenue le 18 février dernier, dont nous attendons toujours les précisions (métiers concernés, date d'application...).

Les directeurs du service public sont attachés et défendent les valeurs du service public.

Le principe d'égalité du service public est pour nous un principe fondamental qui garantit en principe les mêmes droits à TOUS les agents (et à tous les usagers).

Si cette situation devait se confirmer, demain se fera sans ces talents qui accompagnent au quotidien nos usagers avec humanité, humilité et bienveillance.

Comment imaginer, Madame la Ministre, porter avec vous ces enjeux, que nous souhaitons aussi accompagner dans l'intérêt de notre société, que sont l'inclusion, la transformation de l'offre médico-sociale, la prise en charge des mineurs... sans la cohésion des équipes ?

Comment imaginer demain, un accompagnement de nos publics vulnérables sans ces agents de valeur ?

Les personnels administratifs, techniques, des services logistiques sont les chevilles ouvrières discrètes qui permettent aux services éducatifs et soignants de fonctionner. Sans eux, nos institutions dysfonctionnent. L'approche par filière qui a été retenue (personnel soignant, puis personnel socio-éducatif) ne tient pas compte de la réalité du terrain. Cela ne vous a d'ailleurs pas échappé pour les hôpitaux ni pour les EHPAD publics rattachés aux hôpitaux, dans lesquels l'ensemble des agents bénéficie du CTI.

Pourquoi donc retenir une autre logique pour les ESMS autonomes non rattachés aux établissements de santé ?

Devons-nous comprendre que l'avenir de ces métiers dans nos ESMS doit être délégué au secteur privé commercial, sous forme de marchés de services, pour les prestations de restauration, d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de paie, de gestion du personnel et de comptabilité ?

Ou bien s'agit-il d'une volonté de supprimer les établissements publics autonomes au profit d'un rattachement aux établissements de santé ?

Depuis le début de l'année 2022, nombre d'ESMS sont conduits à fermer des services en raison de la désertion des professionnels. Les services supports sont également en grande tension et ne fonctionnent plus normalement. Nous ne pouvons que déplorer de n'avoir pas été compris et entendus dans nos légitimes revendications.

Nous avons, depuis le début de la crise sanitaire, respecté sans faillir notre obligation de réserve, malgré les moments difficiles que nous avons traversés dans nos structures. Nous nous sommes adaptés à chaque changement de doctrine, faisant preuve de pédagogie pour expliquer les tergiversations et changement de pied dans les consignes sanitaires, nous avons veillé à l'application stricte de l'obligation vaccinale par l'ensemble de nos professionnels (TOUS !). Nos fédérations et associations

professionnelles (FHF, GEPSO, COD3S...) vous ont alerté sur les conséquences de vos décisions sur nos établissements.

Avec l'ensemble des collègues concernés sur le territoire national,

- ✓ Je choisis aujourd'hui le format de la lettre ouverte pour m'adresser à vous et pour réitérer ma demande d'une application égalitaire du Complément de Traitement Indiciaire à **TOUS** les agents de la fonction publique hospitalière, au nom du principe d'égalité de traitement du service public.
- ✓ Je vous demande, Madame la Ministre, de défendre le secteur social et médico-social public **AUTONOME**,
- ✓ De soutenir l'égalité de toutes les catégories socio-professionnelles car elle est nécessaire pour maintenir la cohésion des équipes.
- ✓ De reconnaître l'engagement de tous les agents de nos établissements qui participent à la qualité globale de la prise en charge.
- ✓ D'intégrer cette mesure à **TOUS** les agents, elle est indispensable car elle est méritée.

Espérant que les dernières semaines de votre mandat vous permettront de prendre les mesures correctives nécessaires, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le 22 mars 2022

Les **D**irecteurs des **E**tablishements Publics **S**anitaires
Sociaux et médicaux **S**ociaux.